LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

75e Année. — N° 4 28 Février 1958



142 PIROVANO ou FUSCA

DIRECTION ADMINISTRATION :
1bis RUE DE VERDUN
MONTPELLIER

Le Progrès Agricole et Viticole

REVUE BI-MENSUELLE
FORME PAR AN
2 FORTS VOLUMES ILLUSTRÉS

Service de renseignements agricoles et viticoles gratuits pour les abonnés,

PRIX DE L'ABONNEMENT

UN AN : FRANCE : 1300 Frs — PAYS ÉTRANGERS : 2500 Fr

(Recouvrement par poste — Frais en sus)

LE NUMÉRO : 100 FRANCS

CHANGEMENT D'ADRESSE : 50 FRANCS

C. C. Postal 786 Montpellier

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE

LA RÉDACTION, les DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, **les ÉCHANTILLONS**

les ABONNEMENTS et la PUBLICITE

AU DIRECTEUR DU PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE

1 bis, RUE DE VERDUN — MONTPELLIER

Téléphone 72-59-76

75me Année — N° 4 28 Février 1958

LE PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE

SOMMAIRE

CHRONIQUE

Le rapport des Contributions indirectes et la situation du marché

Le rapport annuel que le Ministère des Finances consacre aux statistiques viticoles n'a pas été rendu public dans les conditions habituelles faute, peut-être pour l'administration des Contributions indirectes de pouvoir rencontrer un interlocuteur valable.

Aucune revue spécialisée, à notre connaissance, n'en a donné la matière autrement que par la communication de quelques chiffres assortie de quelques commentaires. Tout cela est un peu mystérieux, sans raison, du moins je le suppose.

— • —

Récolte 1956 et campagne 1956-1957

Le document rend compte des résultats statistiques de la campagne écoulée ; il permet de confronter les ressources et les emplois.

Ressources : 105.472.000 hl.

	D. Métr.	D. Alg.	Totaux
Stocks le 1/9/56			
Propriété	17.338	2.783	20.121
Commerce	12.352	1.588	13.940
Récolte déclarée 56	50.461	18.631	69.092
Q. récupérées	170	—	170
Importations	2.138	11	2.149
Totaux	82.459	23.013	105.472

Emplois : 74.291.000 hl.

	D. Métr.	D. Alg.	Totaux
Consommation			
Taxée	49.817	1.665	51.482
En franchise	11.826	320	12.146
Usages industriels	5.388	1.499	6.887
Exportations	3.302	474	3.776
Totaux	70.333	3.958	74.291

Bilan

Ressources	105.472.000 hl.
Emplois	74.291.000 hl.
Différence	31.181.000 hl.

Or, il a été reporté en *stocks* à la fin de la campagne, dans les chais des producteurs et dans ceux du commerce, *30.942.000 hl.* ainsi distribués :

Stocks le 1/9/1957

	D. Métr.	D. Alg.	Totaux
Propriété	14.138	2.810	16.948
Commerce	12.391	1.603	13.994
Totaux	26.529	4.413	30.942

Cette exactitude dans les comptes de l'administration et dans les déclarations des producteurs et des commerçants est extraordinaire ; mais le rapporteur, qui n'en tire nulle vanité, prend la précaution de signaler des erreurs inévitables (calcul de la consommation en franchise, double emploi de certains usages industriel et d'exportations, etc...) qui ont pu se compenser.

Récolte 1957 et campagne 1957-1958

La récolte déclarée en 1957 et les stocks relevés au début de la campagne donnent l'essentiel des ressources de la campagne en cours.

	D. Métr.	D. Alg.	Totaux
Récolte déclarée......	32.500.000	15.273.000	47.773.000
Stocks totaux..........	26.529.000	4.413.000	30.942.000
Totaux.....................	59.029.000	19.686.000	78.715.000

A ces ressources doivent être ajoutées *les importations* qui s'étaient élevées, au cours de la précédente campagne à 2.149.000 hl. (dont 11.000 hl. entrés par les départements algériens) ainsi ventilés : Maroc 1.068.000, Tunisie 1.016.000, Italie 32.000, Allemagne 14.000, Portugal 5.000, Espagne 3.000.

On sait qu'une pression, restée jusqu'ici infructueuse, s'est exercée sur le Gouvernement en vue d'augmenter le contingent d'importation de vins marocains et l'on sait aussi qu'un système d'importation d'autres vins étrangers a été organisé. Dans les prévisions qu'elle donne sur les ressources globales de la campagne en cours, la Direction générale des Impôts évalue à trois millions d'hectolitres les importations de 1957-58 en y comprenant un million d'hl. d'importations « exceptionnelles ». C'est sans doute beaucoup, mais la réalité ne s'en trouve guère modifiée.

Les disponibilités de la campagne en cours sont peu différentes de 81.000.000 hl.

Ce sont les plus faibles que le marché français du vin ait connues depuis ; les conditions que la dernière récolte a rencontrées dans *la Métropole* (la récolte des départements algériens est peu différente d'une récolte moyenne) sont à l'origine de cette situation.

Les prévisions d'emploi

L'administration des contributions indirectes évalue en reprenant chacun des postes les besoins du marché au cours de la campagne 1957-1958 dans les limites d'une « fourchette » de 63.000.000 hl. à 69.500.000 hl. ; c'est ce que nous pouvons faire en même temps sans emprunter constamment la même voie.

Consommation taxée. — Les quantités de vins soumises au droit de circulation ont été les suivantes :

1953-54...........	46.148.000 hl.
1954-55...........	47.782.000 hl.
1955-56...........	49.040.000 hl.
1956-57...........	51.482.000 hl.

Les prévisions administratives correspondent jusqu'ici aux tendances de la consommation taxée dont les progrès ont continué jusqu'en décembre 1957. Janvier 1958 aurait vu une modification de la tendance mais il faut attendre le mouvement des vins de février pour en avoir la confirmation.

Consommation en franchise. — Les résultats des campagnes écoulées sont les suivants :

1953-54...........	12.900.000 hl.
1954-55...........	13.712.000 hl.
1955-56...........	13.295.000 hl.
1956-57...........	12.146.000 hl.

L'administration explique le fléchissement observé par la restriction de l'autoconsommation dans les exploitations métropolitaines placées dans la perspective d'une récolte amoindrie. Par contre, la consommation en franchise a augmenté dans les départements algériens, mais c'est sans portée.

1953-54...........	400.000 hl.
1954-55...........	212.000 hl.
1955-56...........	145.000 hl.
1956-57...........	320.000 hl.

Pour 1957-58, les besoins sont évalués à 8,3-9 millions d'hectolitres et l'administration fonde en partie cette prévision sur ce que l'autoconsommation métropolitaine s'élève en général au quart de la récolte déclarée ; les prix élevés pourraient encore diminuer cette proportion.

Distillation. — Les campagnes écoulées ont donné les résultats suivants qui sont relatifs à la totalité des vins distillés.

1953-54...........	9.845.000 hl.
1954-55...........	10.964 000 hl.
1955-56...........	7.868.000 hl.
1956-57...........	5.534.000 hl.

En l'absence de prestations de vin, la distillation de la campagne est évaluée par l'administration de 2 à 3.000.000 hl. qui comprennent les quantités distillées en vue de la production du Cognac et de l'Armagnac. Or, ces quantités déjà en diminution au terme de la précédente campagne, menaçaient de s'amenuiser encore, les récoltants exploitant à leur profit les possibilités que leur donne leur double secteur lorsque le prix offert par le

commerce du vin est plus élevé que celui des distilleries. On sait comment le Gouvernement a été conduit à soutenir ce dernier (50 fr. par degré hectolitre). Les vins distillés pour la fabrication du Cognac et de l'Armagnac correspondaient aux quantités suivantes.

1953-54	2.155.000 hl.
1954-55	1.865.000 hl.
1955-56	1.856.000 hl.
1956-57	1.552.000 hl.

Dans ses prévisions, le rapporteur se place dans un intervalle de 2.200.000 à 3.000.000 hl. ; mais ce dernier volume nous semble difficilement compatible avec l'atténuation — trop faible encore aux yeux des syndicats de vignerons — du taux des prestations viniques.

Autres emplois industriels. — Il est prévu qu'ils absorberont 1.300.000 à 1.500.000 hl. Les utilisations précédentes (1956-57) ont été les suivantes :

	D. Métr.	D. Alg.	Totaux
Vermouths, V.D.L.	290	116	406
Concentration	164	136	300
Congélation	53	—	53
Vinaigrerie	187	5	192
Jus de fruits	402	—	402
Totaux	1.096	257	1.353

Le recul des Vermouths et V.D.L. et les progrès des jus de raisin peuvent être confrontés.

	V.D.L., apér.	Jus de raisin	Totaux
1952-53	1.200	20	1.220
1953-54	828	24	852
1954-55	456	57	513
1955-56	475	158	633
1956-57	406	402	808

Pendant plusieurs campagnes les effets de la pression fiscale qui s'exerce sur les vermouths et V.D.L. n'ont pas été compensés par ceux de l'aide apportée à l'élaboration des jus de raisin ; la situation est devenue plus favorable en 1956-57. Tout en considérant que les progrès de la fabrication des jus de raisin sont réconfortants pour la viticulture, le rapporteur écrit qu'il « importe de préciser qu'une partie de ces quantités comporte des moûts réfrigérés, expédiés en Allemagne sous la dénomination *jus de fruit* pour bénéficier des avantages pécuniaires que comporte cette expédition ainsi que de la réduction du taux des prestations viniques prévue par le décret du 14 septembre 1954 ».

Ce poste, jus de raisin, est évalué à 300.000 hl. pour la campagne en cours et l'ensemble de ces usages industriel autres que la distillation figure dans la même prévision pour 1.300.000 à 1.500.000 hl., la réalité devant être peu différente.

Exportations. — Au cours de la dernière campagne elles ont été les suivantes :

	D. Métr.	D. Alg.	Totaux
Vins	1.752	379	2.131
Vins vinés	600	—	600
Vins remontés	500	95	595
Jus et moûts	450	—	450
Totaux	3.302	474	3.776

Tous les postes sont en régression (A.O.C., C.C., V. Alsace, Vins « simplement » remontés ; les vins vinés se maintiennent. On ne sait pas trop pourquoi le Ministère des finances fait figurer les moûts et les jus avec les vins exportés, qui sont ainsi pris en compte deux fois, aux usages industriels et aux exportations. En fait, l'exportation des liquides qu'on peut appeler *vin* n'a porté, exclusion faite des moûts, que sur 3.326.000 hl. Ainsi nos exportations de vins marquent-elles un certain recul.

	D. Métr.	D. Alg.	Totaux
1952-53	2.765	566	3.331
1953-54	3.004	550	3.554
1954-55	3.150	544	3.694
1955-56	3.528	—	4.000 (éval.)
1956-57	2.852	474	3.326

L'évaluation de ce poste 2.500.000 à 3.000.000 hl. reflète son évolution générale et les perspectives mêlées du marché international et du marché intérieur. On ne fera certainement pas mieux.

Total des besoins et bilan. — Le rapporteur en vient finalement à évaluer les besoins du marché au cours de la campagne de *63.600.000 hl.* à *69.500.000 hl.* ce qui peut être confronté avec les ressources, *81.000.000 hl.* et laisse un stock prévisible en fin de campagne de 17.000.000 à 12.000.000 hl. approximativement.

Les stocks déclarés dans l'ensemble des départements métropolitains et algériens ont été les suivants (propriété et commerce de tous les départements réunis) :

1952-53	26.394.000 hl.
1953-54	29.007.000 hl.
1954-55	32.844.000 hl.
1955-56	34.061.000 hl.

1956-57.......... 30.942.000 hl.
1957-58........... 12 à 17.000.000 hl.

Le dégonflement des stocks n'est pas alarmant ; si celui du commerce peut difficilement devenir inférieur à 6.000.000 hl. (au 31/8/1947 : 6.440.000 hl.), celui de la propriété peut être bien plus faible (au 31/8/1948 : 2.679.000 hl.).

— • —

La soudure des deux campagnes paraît devoir se faire sans difficulté mais les perspectives qui seront offertes par la récolte devraient exercer une action décisive sur le marché et, partant sur les prix.

Si, dans les trois mois à venir, ces perspectives ne sont pas très favorables (gelées, mildiou, sortie), les effets non encore effacés (jusqu'en 1960) de la gelée de février 1956 devraient prolonger la tension des prix. Avec une récolte métropolitaine normale (50) et une récolte algérienne moyenne (18), le marché se trouverait en 1958-59 dans une situation peu différente de celle de la campagne 1957-58.

J. Branas.

---

142 Pirovano ou Fusca

C'est une variété de raisin de table obtenue en 1923 par A. Pirovano en croisant *Dorona di Venezia* × *47 Pirovano*.

Son obtenteur l'appelle « *Italia noire* ». Ses grappes rappellent en effet celles de l'Italia par leur importance et par leur aspect harmonieux. Les baies sont ellipsoïdes et grosses ($27^{mm} \times 22^{mm}$) noires et très pruinées. La peau est assez épaisse, et cependant les grappes sont un peu atteintes par la pourriture grise.

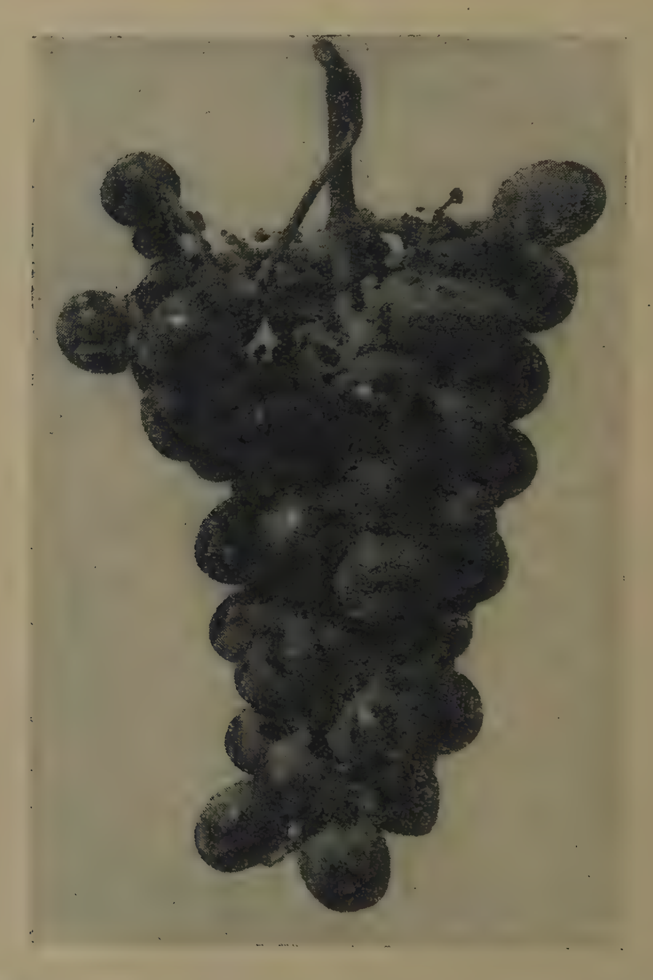
En 1957, en collection, le débourrement a eu lieu deux jours après celui de l'Aramon, la maturation a été contemporaine de celle du Cinsaut vrai, soit vers la fin de la 2me époque. A. Pirovano la donne pour avoir une maturation de 3me époque. On doit noter que les souches en collection, qui étaient à leur 4me feuille de développement sur leurs propres racines, et portaient des coursons de deux yeux, étaient peu chargées. L'auteur conseille de lui appliquer une taille longue.

Le bourgeonnement est épanoui, duveteux ou cotonneux et à liseré carminé. Les jeunes feuilles du haut sont en gouttière, entiè-

rement bronzées à la face supérieure, séteuses et duveteuses à la face inférieure.

Les jeunes feuilles du bas sont bronzées par plages ou bien vertes à la face supérieure, séteuses sur les nervures et glabres ou aranéeuses sur le limbe, leur pétiole est aranéeux.

Le rameau est glabre à contour côtelé, entièrement coloré ; les vrilles sont rouges et jaunes à l'extrémité.



La feuille adulte est très découpée, le sinus pétiolaire est en lyre ouverte, les dents grandes. Les lobes sont révolutés, les nervures sont séteuses sur la face supérieure, séteuses et aranéeuses sur la face inférieure ; le limbe est séteux et aranéeux sur la face inférieure ; les nervures sont partiellement rouges sur les deux faces ; le pétiole est court, partiellement séteux et partiellement coloré.

P. T.

Le vignoble après les gelées de février 1956

Le total de la récolte des quatre départements a été assez troublant pour les observateurs qui s'attendaient, après les grands froids de l'hiver 1956-57, à une diminution considérable de la production viticole.

En effet les résultats sont les suivants :

	1955	1956
Hérault........................	10.217.956	11.036.502
Aude............................	6.650.888	5.535.013
Gard............................	4.517.172	5.120.805
Pyr.-Or.........................	2.752.059	2.705.673
Total...........................	24.218.076	24.397.993

Il semblerait donc d'après eux que les dégâts dus aux gelées ne soient qu'une invention de l'homme puisque les déclarations de récolte de certains départements laissent apparaître un supplément capable de confondre ceux qui redoutaient le pire.

— • —

Cependant il n'est pas rare, quand on circule dans le département de l'Hérault notamment, de voir au bord de parcelles ayant récemment changé de cultures, des tas de souches mortes.

Autour de ces tas existent des cultures fruitières, maraîchères ou céréalières, ou tout simplement de jeunes plantiers de vigne, ce qui, au point de vue des connaissances actuelles, peut alors être considéré comme une erreur.

— • —

Certes ce n'est pas surtout dans l'Hérault, l'Aude ou le Gard que l'on a ainsi arraché les souches ; et il est possible de se demander où l'on doit se rendre pour constater cette conversion — obligatoire sous la pression des événements climatiques — d'une culture bien critiquée, mais encore très recherchée, en une autre qui ne soit pas de la vigne et qui rapporte ce qu'elle peut.

Pour cela il suffit de se référer aux déclarations communales de récolte et de les analyser pour constater que si le département de l'Hérault a finalement produit en 1956, 800.000 hectos de plus qu'en 1955, c'est qu'à côté de régions viticoles particulièrement malheureuses — et qui le sont encore — s'est trouvé

tout un secteur où la « sortie » ayant été exceptionnelle et les conditions culturales favorables, la richesse des vendanges 1956 a été telle, qu'en dépit du grand nombre de vignobles ruinés par les froids, la somme algébrique d'un tel bilan a été positive et a tendu à faire oublier ceux, qui, d'une manière bien cruelle, ont réalisé un assainissement providentiel du marché, lequel, sans les gelées de février 1956, serait encore enlisé.

On peut en effet se demander ce qu'il serait advenu du marché du vin si cette catastrophe ne s'était pas produite, et si les mesures autoritaires, mais non équitables de la nature, n'avaient pas empêché les régions sinistrées de bénéficier, comme leurs



voisines, d'un supplément égal au quart ou à la moitié de la récolte de l'année précédente.

La carte ci-contre représente les courbes établies d'après les relevés de l'Administration des Contributions Indirectes, des déclarations de récolte déposées par les viticulteurs dans chaque commune.

En effectuant le rapport du nombre d'hectolitres de vin déclarés

en 1956, au nombre d'hectolitres de vin déclarés en 1955 (voir figure), on obtient un nombre supérieur ou inférieur à un, qui indique si la récolte a été supérieure ou inférieure à celle de l'année précédente, et, selon l'importance des décimales, dans quelle mesure cette proportion a varié.

Certes, cette manière d'opérer appelle bien des critiques, et les résultats constatés ne peuvent être loyalement retenus que si la récolte 1955 elle-même a été normale et en particulier si aucune catastrophe locale, comme ce fut le cas pour Cournonterral et Cournonsec (Hérault) ou Pépieux (Aude), etc... (1) n'est venue fausser le témoin de référence 1955. Il faut aussi tenir compte du fait que la déclaration de récolte de l'ensemble d'une commune ne donne qu'une moyenne de ce qui s'est passé sur son territoire et que des arrachages ont pu intervenir.

Cependant les dégâts du froid 1956 se sont avérés si considérables qu'en dehors des réserves ci-dessus, on se trouve dans l'obligation de leur attribuer la plus grande part du manque à gagner des exploitations qui, à l'heure actuelle, se trouvent dans une difficile situation.

Avant de préciser l'emplacement exact de ces dégâts, nous voudrions adresser nos remerciements aux personnes et à tous les organismes qui ont bien voulu faciliter la réunion des nombreux résultats nécessaires, et par ailleurs, faire une remarque dont nous avons, au cours du long établissement de notre carte, été convaincu de sa nécessité.

Quel que soit le nombre important de communes dont nous avons utilisé les déclarations, nous avons été frappés de la facilité avec laquelle il nous a été permis de les réunir par des courbes de même nature, ce qui nous laisse à penser que les modifications apportées aux déclarations d'une année à l'autre ont été la seule conséquence essentielle des circonstances climatiques aux exigences desquelles les hommes ont dû se plier.

Mais le fait que ces modifications soient coordonnées et reflètent bien la localisation de l'exceptionnelle rigueur de l'année, est tout à l'honneur de la loyauté des vignerons qui nous intéressent aujourd'hui et dont la justesse des déclarations devait d'être soulignée ; mais s'il en est ainsi, c'est que probablement le service des Contributions Indirectes a su, en matière de déclarations de récolte, imposer une discipline telle qu'en se basant sur ces seuls résultats, et en l'absence de toute autre donnée, il soit possible d'analyser un phénomène de la nature, ce qui n'est sans doute pas pour ce service, la moindre des récompenses.

(1) Certaines régions indemnes en 1956 ont été très éprouvées en 1947 ou en 1953.

Les vignobles compris entre Montpellier, Ganges, Aigues-Mortes ont eu beaucoup de dégâts, et l'importance de ces derniers est considérable puisque de nombreuses communes de ce secteur n'ont pas déclaré plus d'un quart de la récolte de l'année précédente et que certaines d'entr-elles n'ont pas eu le dizième de la récolte précédente ; Olonzaç avec 0,12, le Rouet avec 0,03, Notre-Dame-de-Londres avec 0,06...

Production	1955	1956
Assas	23.348	6.564
Azillanet	32.399	15.768
Baillargues	52.975	19.941
Beaufort	19.064	9.564
Candillargues	17.795	4.081
Cassagnoles	3.184	1.170
Castelnau-le-Lez	17.346	4.242
Castries	33.691	14.471
Cesseras	31.383	14.404
Clapiers	9.145	1.664
Ferrals	448	202
Ferrières-les-Verreries	2.277	550
Fontanès	7.826	1.117
Guzargues	6.653	2.993
Jacou	13.900	1.826
Lansargues	62.472	25.230
Lauret	9.763	4.779
Lunel	73.814	38.106
Marsillargues	168.992	161.060
Mas de Londres	10.559	1.336
Matelles (Les)	14.412	5.992
Mauguio	142.881	40.998
Montferrier	18.954	3.369
Montoulieu	4.589	1.222
Mudaison	48.485	11.286
Notre-Dame-de-Londres	15.947	981
Olonzac	62.418	7.881
Oupia	29.806	11.352
Pégairolles de l'Escalette	7.311	1.315
Prades-le-Lez	19.029	1.574
Rouet (Le)	1.214	40
Saint-Bauzille-de-Montmel	20.597	9.010
Saint-Clément-la-Rivière	17.373	1.913
Sainte-Croix-de-Quintillarg	6.878	722
Saint-Gély-du-Fesc	14.549	7.102
Saint-Jean-de-Cuculles	9.852	1.092

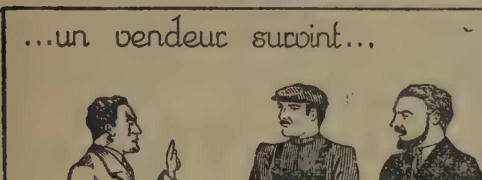
• UNE HISTOIRE VÉCUE...

La Cave de x... avait une installation importante...



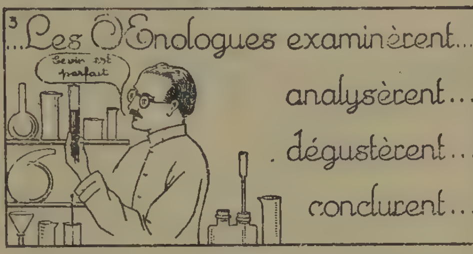
...mais ses frais d'exploitation étaient élevés... ...son matériel insuffisant... ...le coût des agrandissements nécessaires estimé considérable...

...un vendeur survint...



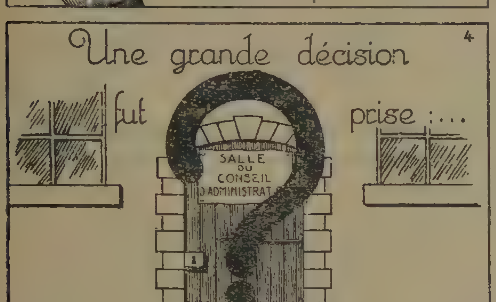
...un essai fut décidé...

...Les Œnologues examinèrent...

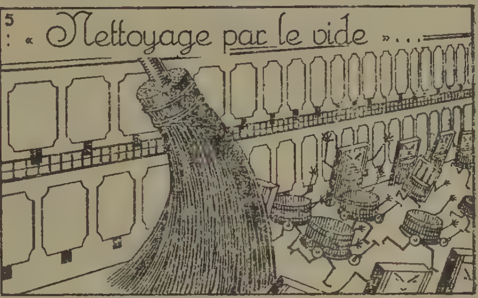


analysèrent... dégustèrent... conclurent...

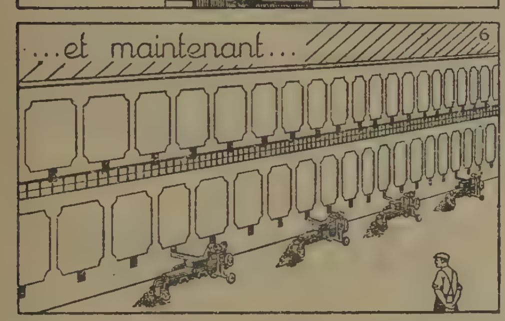
Une grande décision fut prise :...



« Nettoyage par le vide »...



...et maintenant...



...Vins parfaits...
Production augmentée
Frais d'Exploitation diminués
Agrandissements inutiles
Grosses économies

grâce au

Pressoir "SUPERCONTINU Nectar"

MABILLE

« LE PRESSOIR DE L'AVENIR »

...et cette Cave, n'est ni la première... ni la seule... ni la dernière...

Notices Références franco sur demande PRESSOIRS MABILLE AMBOISE FRANCE R. C. Tours 195

853


Contre
l'OÏDIUM
ajoutez à la bouillie
SULTOX
SOUFRE DISPERSÉ
procédé breveté
de dispersion par fusion
Cie BORDELAISE DES PRODUITS CHIMIQUES


Pour vos vignes...
Faites confiance à...
PHOSAMO
Engrais complet entièrement obtenu par combinaison chimique
et non par simple mélange
Cie BORDELAISE DES PRODUITS CHIMIQUES
AGENCE DU MIDI
6, rue de la République - MONTPELLIER
29, allées Jean-Jaurès - TOULOUSE
Avenue L.-Torcatis - PERPIGNAN

Production	1955	1956
Saint-Martin-de-Londres	14.204	4.784
Saint-Mathieu-de-Tréviers	28.519	3.868
Saint-Nazaire-de-Pézan	9.706	3.863
Saint-Vincent-de-Barbair	5.131	2.117
Sauteyrargues	9.684	2.188
Teyran	22. 088	5.823
Triadou (Le)	3.781	37
Vacquières	12.110	5.517
Valflaunès	21.812	6.413
Vélieux	1.528	571
Vendargues	40.513	17.556

Ces résultats prouvent bien que le mal existe, et qu'il est réel dans le secteur auquel il n'y a rien à changer du périmètre que nous avions déjà défini en avril de l'année dernière d'après les relevés d'observations et les cartes météorologiques du moment (voir figure).

Ces précisions sur l'importance des dégâts devaient d'être mises en évidence, d'abord parce qu'il s'agit de viticulteurs malheureux établis sur ces communes dont les ressources sont diminuées non pas pour une année, mais pour plusieurs, avec toutes les conséquences que cela entraîne, et ensuite parce que ce malheur qui s'est abattu sur certains a raréfié la marchandise, assaini le marché au point que les viticulteurs qui ont eu beaucoup de vin en 1956 sont en passe de le vendre, sans beaucoup de restrictions légales, à des tarifs largement supérieurs à ceux que connaissaient les vins hors contingentement de la période de disette des jours qui suivirent l'occupation.

(A Suivre). G. Bernon.

La viticulture dans le Centre-Ouest son évolution, son avenir

[SUITE]

LA PRODUCTION DES VINS DE QUALITE.

Essayons tout d'abord de définir les caractéristiques du vin-type tel qu'il était récolté dans la région à partir des cépages traditionnels. Les pratiques œnologiques actuelles l'ont passablement transformé, suivant les exigences de commerce, ce qui n'est pas toujours heureux.

A l'exception de quelques grands crus obtenus soit dans les Côteaux du Layon soit à Vouvray, Montlouis, les vins de la région ont une richesse alcoolique naturelle qui dépasse rarement 11°. La moyenne se situe autour de 9-10°. Ils sont remarquables par leur fraîcheur et leur bouquet développé mis en valeur par une légère pointe d'acidité. Pour la plupart, le vieillissement est contre indiqué et il est préférable de les consommer rapidement. Il en est ainsi en particulier des Muscadet et des Sancerre. En blanc et en rosé ce sont des vins qui conviennent parfaitement pour le comptoir, ils ne fatiguent pas, à condition toutefois qu'ils soient secs.

Ce sont ces caractéristiques qui influent favorablement les gourmets et qui ont été malheureusement faussées depuis que l'on abuse de la chaptalisation. La vente du vin au degré en est à l'origine. Cette pratique devenue rituelle dans la commercialisation des vins de consommation courante où la valeur gustative est reléguée au deuxième plan, a regrettablement influencé le marché des vins de qualité. On prétend qu'elle répond aux besoins de la consommation, c'est exact actuellement car l'habitude est prise mais à l'origine, il faut bien le dire, on a faussé le goût du consommateur.

Il serait temps de faire machine en arrière et de ne plus considérer le Marché du Vin comme un marché de l'alcool. En un temps où une propagande sévère est entreprise contre l'alcoolisme, les vins de degré moyen lorsqu'ils ont par ailleurs une valeur gustative certaine, doivent reprendre leur place sans qu'il soit nécessaire d'en faire des monstres.

La recherche de cet objectif ne va pas sans difficultés, on ne trouve pas toujours comme cette coopérative que nous connaissons bien, des acheteurs étrangers qui exigent des rosés dont le degré soit inférieur à 10°5. L'éducation du consommateur est à faire mais par quels moyens puisque toute propagande en faveur du vin est interdite en France. Interdire la vente du vin au degré ne changerait pas en réalité les données du problème. Il n'y a donc pas de solution immédiate.

Quel que soit leur degré, les vins de qualité doivent apporter au viticulteur un revenu décent. Si dans ce domaine les rendements sont moins élevés que dans la production des vins de consommation courante, il faut rechercher une compensation soit en jouant sur le rendement qui est l'élément principal du prix de revient, soit en augmentant le prix de vente du vin.

LE RENDEMENT.

Outre les procédés culturaux connus, l'augmentation du rendement peut être obtenue par l'introduction de cépages plus productifs ou plus simplement par la sélection des cépages existants. Par cette dernière méthode on obtient des résultats spectaculaires dont nous avons été les témoins. Avec du Chenin blanc

et du Cabernet Franc, le rendement de 100 hl à l'hectare a été dépassé. Nous connaissons une parcelle de Cabernet Sauvignon provenant de deux sélections successives qui à la 4me feuille a donné 40 hl à l'hectare d'un vin titrant 10° (ceci se passait en 1956). Dans les aires à Appellation d'origine contrôlée où la limitation des rendements doit être observée, la sélection serait donc déconseillée. Et cependant si en règle générale la qualité est en fonction inverse de la quantité, il existe des exceptions pour lesquelles on souhaiterait que la règlementation soit plus souple.

Un exemple pour traduire notre pensée : une parcelle de Chenin d'un Hectare constituée avec des plants « tout venant » dans laquelle une souche sur cinq est coularde ce qui est encore fréquent en Anjou ne donne pas forcément un vin de meilleure qualité que celui obtenu dans une parcelle semblable placée dans les mêmes conditions mais constituée avec des plants sélectionnés. Voici un problème que nous livrons à la curiosité des techniciens.

LE PRIX DE VENTE.

Il est déterminé par la loi de l'offre et de la demande. Il peut cependant être maintenu artificiellement à un niveau suffisamment rentable par une reconnaissance officielle de la qualité, soit par le moyen d'une appelation d'origine contrôlée soit par un label V.D.Q.S. Il semble bien que dans le Centre-Ouest on ait ainsi fait beaucoup pour retirer de la masse les vignobles de Pays qui méritaient encore quelques égards. Il y aurait encore à faire. Tout en ignorant ce que nous réserve l'établissement d'un marché commun, on peut estimer qu'avec des produits de qualité convenable le Centre-Ouest aurait des chances de se placer avantageusement. En prévision de ces débouchés nouveaux, il n'est pas inutile d'envisager dès maintenant l'exploitation systématique des ressources locales.

VOIES ET MOYENS PRECONISES EN VUE D'UNE AMELIORATION DU VIGNOBLE.

L'exploitation rationnelle de nos ressources locales peut se concevoir de la façon suivante : elle a des chances d'être profitable dans les régions où l'on produit du bon vin, autrement dit dans les zones à vocation viticole, ou encore mieux dans les régions où il existe des traditions viticoles c'est-à-dire là où il reste encore des vignerons. Cette deuxième condition nous paraît primordiale car la notion de zones à vocation viticole est assez élastique. Les deux conditions sont souvent liées mais pas obligatoirement.

En premier lieu, elle intéresse des vignobles de qualité connus qui ne demandent qu'à se développer : Vignoble du Muscadet... Coteaux du Cher, etc...

Outre les investissements qu'il y aurait lieu de faire et dont nous avons fait état précédemment (remembrement, équipement) on devrait donner à ceux qui cultivent la vigne la possibilité de planter par l'instauration d'un tranfert des droits de plantations abandonnés par ailleurs. Cette opération, qui requiert un minimum de prudence (assurance des débouchés, plantation avec des cépages recommandés) permettrait d'accorder une priorité aux jeunes qui veulent s'installer. En l'état actuel des textes, les jeunes ne peuvent compter que sur le patrimoine familial et lorsque celui-ci se disperse par le jeu des héritages, ils sont obligés de quitter la terre pour rechercher un emploi en ville.

Par ailleurs notre intérêt doit se porter sur des vignobles qui sont actuellement à un tournant de leur histoire. Ils existent ; des efforts ont été faits pour améliorer leur équipement, il ne reste qu'à fixer leur orientation qui est encore bien imprécise. Cette orientation est liée aux débouchés qui leur seront offerts et par suite aux modifications qui pourraient être apportées à leur encépagement. Au cours des dernières décades, leur orientation était plutôt axée vers la production de vins de coupage. Nous avons vu que si l'on fait une politique viticole régionale à long terme, il peut être dangereux de se maintenir dans cette voie. C'est le cas du Neuvillois dans la Vienne et du Pays de Brem, vignoble du littoral Vendéen. On pourrait citer d'autres exemples.

Nous nous arrêterons plus spécialement sur le cas concret du Pays de Brem. Ancestralement le Pays de Brem produisait des vins blancs à partir du Franc Blanc qui n'est autre que le Chenin et des rosés avec un assortiment de cépages tels que Ragoûtant Gamay et Grolleau. L'apparition des hybrides producteurs directs a fait écarter ces traditions. D'ailleurs l'opération a été payante, on a trouvé là le moyen d'éviter les catastrophes dues aux attaques du Mildiou qui dans cette région sont particulièrement virulentes.

Avant le passage des gelées de 1956 et 1957 qui ont pour quelque temps modifié les données du problème, les viticulteurs du Pays de Brem considérant les efforts faits par quelques uns d'entre eux se sont demandés s'il ne serait pas souhaitable de revenir à une production originale qui trouverait une partie de ses débouchés sur la côte même dans les stations balnéaires.

Il est en effet assez curieux de constater que ces stations balnéaires sont actuellement approvisionnées en Muscadet et Gros Plant par les Nantais, alors que la production locale prend la destination de Bercy. Des tentatives ont été faites par le Syndicat des viticulteurs : création d'une cave Coopérative, action en vue d'obtenir un label V.D.Q.S. Ces tentatives ne peuvent aboutir qu'au sein d'une discipline consentie de tous, ce qui n'est pas la qualité première des Vendéens. La situation du vignoble se prête à une production de qualité, sables sur le littoral, côteaux schisteux dans

l'arrière pays. D'ailleurs la démonstration n'est plus à faire. Les efforts des viticulteurs doivent maintenant porter sur l'encépagement. Parallèlement, plusieurs problèmes techniques sont à résoudre, ne serait-ce que la protection contre les embruns. Elle a été résolue en partie en adoptant un système de conduite des ceps qui ne va pas sans inconvénients. Les souches sont en effet maintenues au ras du sol par une taille en tête de saule et il n'existe pas de palissage. La charge est de ce fait assez faible. Si cette méthode convient à la plupart des hybrides, il n'en est pas de même pour les Vinifera et un Ragoûtant conduit de cette façon ne peut pas rapporter autant qu'un Seibel 5.455. Dans le Midi et dans des situations semblables le problème a été résolu autrement par le moyen des abris artificiels.

Voici donc un vaste champ d'expérimentation qui ne manque pas d'intérêt.

(A Suivre)

R. GUILLOT,
Inspecteur régional de l'Institut
des Vins de Consommation courante.

QUESTIONS DIVERSES

SAVIEZ-VOUS QUE...

LE PRIX DES FERMAGES est de 3.013 fr. le quintal de blé. Ce prix est un prix net et définitif. Il s'applique à tous les fermages payables à la parité des cours du blé quelles que soient les livraisons du preneur à son organisme stockeur, pour toutes les échéances comprises entre le 1er juillet 1957 et le 30 juin 1958.

LES ENSEMENCEMENTS EN BLE SONT EN EXPANSION. — On constate en effet une légère augmentation des ensemencements en blé, orge et avoine.

De 1953 à 1957, la moyenne des ensemencements est de 4.200.000 hectares ; en 1957, 4.300.000 ; en 1958, 4.400.000. Par contre une réduction de 20 % des surfaces est constatée pour l'avoine pour la même période. L'orge est en augmentation de 2 %.

Le plan céréalier va être publié incessamment. Il prévoit l'orientation des fermes à faible rendement céréalier vers l'élevage du bétail et des animaux de basse-cour.

Par ailleurs la quantité de blé, avec écoulement garantie au prix officiel est de 72 millions de quintaux. L'exportation des excédents (au-dessus de 72 millions de quintaux) est assurée pour les deux tiers par les producteurs par une cotisation de résorption à taux dégressif (180 fr. par quintal en 1958, 130 fr. en 1961). Le tiers restant serait supporté par le budget de l'Etat. Les premièrs cinquante quintaux livrés ne supporteront pas ces charges.

Enfin les producteurs seront exonérés en tout ou en partie :

a) lorsqu'ils livreront du blé dur, de l'orge, du maïs aux lieu et place de blé tendre ;

b) lorsqu'ils réduiront de 20 % au moins durant trois ans les surfaces emblavées. Cette dernière déclaration devra être faite avant le 1er octobre 1958 ;

c) quand ils produiront des blés tendres, à faibles rendements tels « Florence Aurore ».

LE FRANÇAIS EST LE PREMIER CONSOMMATEUR DE POULETS. — 7 kg. 500 (France), 1 kg. 700 (Allemagne), 0 kg. 700 (Benelux), 0 kg. 400 (Italie), 2 kg. 500 (Grande-Bretagne) (en Europe).

La basse-cour s'inscrit pour 12 % de la production agricole française (350 milliards). C'est l'Amérique qui consomme le plus de poulets (31 kg.). Il en est de même pour les œufs.

G. B.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DE SOCIÉTÉS AGRICOLES

Déclarations à souscrire en 1958. — Les exploitants agricoles bénéficient pour souscrire leur déclaration du même délai que celui qui leur est imparti pour dénoncer leur forfait.

Consommation du vin en janvier. — Pour la première fois depuis longtemps le *Journal officiel* du 18 février dernier fait état « d'une réduction de la consommation courante ». Celle-ci en augmentation en décembre 1957 de 69.000 hectolitres par rapport à décembre 1956 a reculé en janvier de 144.000 hectolitres par comparaison au chiffre signalé en janvier 1957. Est-ce dû à la hausse des prix qui ont doublé en un an ?

Le « Marché parallèle » du vin. — Le Marché parallèle du vin a fait son apparition dans le Midi. Ce marché s'établit aux environs de 800 francs et plus le degré hectolitre. Le marché officiel 700 francs n'existe plus. Vendeurs et acheteurs s'observent et attendent, comme toujours du Gouvernement, qu'il prenne des mesures indispensables pour faire cesser une situation sans issue.

Récolte de Colza 58. — Cette récolte atteindra vraisemblablement près de 200.000 tonnes contre 140.000 en 1957.

LE MOUVEMENT DES VINS (en hl.)

	Mois de novembre 1957		Mois de décembre 1957	
	MÉTROPOLE	ALGÉRIE	MÉTROPOLE	ALGÉRIE
I. *Quantités sorties des chais*				
Pendant le mois (A.O.C.).	344.052	néant	480.813	néant
(V.C.C.).	2.523.440	1.799.944	2.792.116	1.204.479
Depuis le début de la campagne 1956-57.	9.419.182	7.204.999	12.692.111	8.409.478
Dans la période correspondante 1955-56.	10.927.440	7.154.328	14.820.972	8.112.750
II. *Consommation taxée*				
Pendant le mois (A.O.C.).	202.346	néant	358.322	néant
(V.C.C.).	4.177.657	140.645	4.252.958	148.431
Depuis le début de la campagne 1956-57.	13.213.872	413.343	17.825.147	561.774
Dans la période correspondante 1955-56.	12.379.129	641.408	16.959.704	585.702
III. *Stock commercial*				
Campagne en cours................................	12.123.592	3.989.151	12.003.732	3.537.156
Campagne précédente.............................	12.755.943	4.785.219	12.453.375	4.359.060

PETITE CORRESPONDANCE

Porte-Greffes. — 1° Au point de vue aptitudes et adaptation quelle est la valeur des deux porte-greffes suivants : le 5 B.B. et le S.O. 4. Valeur comparée au 161-49 en tenant compte *bien entendu* de la résistance au calcaire de chacun d'eux ; autrement dit, je voudrais voir préciser si dans un terrain identique (ou à peu près) (terres de bonne fertilité s'entend) il y aurait un intérêt à remplacer le 161-49 par un de ces deux porte-greffe.

2° Affinité de ces porte-greffes, et du 161-49, avec les divers cépages utilisés, notament le Carignan et l'Aramon.

3° Placée dans les mêmes conditions de milieu (terre calcaire 25 % actif) et devant porter un Carignan, le 41 B. est-il à votre avis préférable au 161-49.

4° Aptitude et adaptation du Ruggieri 140, et du R 110. Valeur comparée entre eux de ces porte-greffes avec qualité et défauts si possible affinités avec Carignan et Aramon.

5° Aptitude, adaptation et affinité avec qualités et défauts du 333 E. M. Votre avis sur le Court-noué à propos de ce porte-greffe.

Réponse. — *5 B.B., S.O. 4, 161-49 C. Résistance au calcaire.* Le pourcentage de calcaire actif à ne pas dépasser est 20 p. 100 pour le 5 B.B., 25 p. 100 pour le 161-49 C., et vraisemblablement 20 p. 100 pour le S.O. 4.

Vigueur. 5 B.B. et S.O. 4, plus vigoureux que 161-49 C., donnent des vignes en général plus fortes ; en bonnes terres les différences ne sont pas grandes.

Greffons. L'Aramon et le Carignan viennent bien sur 161-49 C. et S.O. 4 ; le 5 B.B. donne aussi de belles vignes mais la reprise au greffage sur place au printemps est difficile ,surtout avec le Carignan, parce que les greffons font beaucoup de racines et s'affranchissent si l'on ne fait pas 4 à 6 sevrages, le premier 4 à 6 semaines après le greffage.

41 B. Il est plus vigoureux que les précédents, et doit leur être préféré.

140 Rg. et 110 R. Les premier est moins connu que le second. Il est beaucoup plus résistant au calcaire (40 p. 100) que le 110 R (17 p. 100). Il serai également résistant à la sécheresse ; il n'y a pas de raison pour qu'il ne soit pas un bon porte-greffe.

333 E. M. se comporte comme le 41 B. Il supporte aussi bien le calcaire et aussi mal l'humidité. Il n'est pas exact qu'il résiste au court-noué.

Divers sujets. — 1re question : Quelle époque vous jugez la meilleure pour le sevrage des greffes ; dans nos pays nous avons l'habitude de déraciner les greffes après les vendanges, c'est-à-dire courant octobre, s'il y a des sagattes gourmends nous les enlevons à leur apparition.

2me question : Passant au pyralicide depuis plusieurs années à certains intervalles, en général fin février quand il ne fait pas trop de vent, je voudrais vous demander comme on ne fait ce traitement que contre la mortalité des souches et non pour les parasites (vers, cochylis, etc...) combattus en sulfatant par le D.D.T. si, au lieu d'attendre fin février, on ne pourrait intervenir plustôt par temps sec, c'est-à-dire quand on a une vigne taillée.

3me question : Devant le manque croissant de personnel, beaucoup de viticulteurs répandent l'engrais à la volée principalement entre les souches ; pour ma part jusqu'à preuve du contraire, je juge que la fumure est plus profitable au pied de la souche.

4me question : En taillant nous trouvons quelques souches entières couverte d'une matière noire (genre fumagine des oliviers) je serai très heureux d'avoir votre avis sur cette questions. Quel traitement ?

Réponse. — 1° *Sevrage.* C'est une opération à effectuer fin juillet ou en août. Trop tardive elle est sans effet et il est mauvais d'attendre octobre. Dans le cas de greffages sur 5 B.B., il faut souvent commencer plus tôt.

2° *Pyralicides.* Vous pouvez appliquer ces produits après l'exécution de la taille. Il est dit qu'ils se montrent plus efficaces contre *l'apoplexie* (la mortalité) lorsque l'application en est faite peu avant le débourrement mais aucune expérience, ni observation contrôlée, ne vient appuyer cette affirmation.

3° *Epandage des fumures.* C'est une question assez bien connue. Les matières fertilisantes apportées à la volée restent dans la couche superficielle la plus sèche et elles y sont maintenues par les labours qui les ramènent en surface. Les engrais nitriques sont naturellement les moins sensibles à ces influences mais les fumures organiques ou potassiques doivent nécessairement rester enfouies en permanence hors d'atteinte de la charrue.

4° *Fumagine.* Ce n'est pas grave. Appliquez une huile d'anthracène aux doses indiquées par le fabricant.

COURS DES DENREES AGRICOLES

Graines fourragères. : Marché calme dans l'ensemble. Quelques affaires sont traitées en trèfle violet à des prix légèrement en baisse : 18.000 fr. Luzerne qualité ordinaire délaissée. Cours soutenu ; Sainfoin, 6.300 - 6.500 ; vesces, 6.100 - 6.200 ; Minette, 18.000 ; Ray-grass, 9.300.

Pailles et fourrages : Marché faible ; paille de blé, 3.500 (Nord) ; 2.700 (Marne) ; 2.000 (Loiret) ; paille d'avoine 3.800 (Nord) ; 2.400 (Marne) ; 2.300 (Loiret) ; paille d'orge, 3.300 (Nord) ; 2.700 (Marne) ; 2.200 (Loiret) ; paille de seigle, 2.900 (Champagne).

Fourrages : Luzerne : région parisienne première coupe, 7.200 - 7.800 ; deuxième coupe 8.000 - 8.200 ; trèfle, 7.000 ; foin (Haute-Garonne) 6.500 - 6.700 ; Crau, 14-000 - 14.700.

Légumes secs : Lingots du Nord, 115 - 118 ; chevrier vert, 220 ; lingots de Vendée, 108 ; plats moyens du Languedoc, 97.

Pommes de terre : Le refroidissement de la température a fait hausser les cours. Bintjes : Oise, Somme, Aisne : 20-20,50 ; Flandres, 18,50-20 fr.

BULLETIN COMMERCIAL

METROPOLE. — *Aude.* — Carcassonne (24) Corbières-Minervois, 10°5 à 11°, 900 à 1.000. — Lézignan-Corbières (19) V.C.C. 9 à 11°, pas de vendeurs à 700 francs ; Corbières et Minervois : 10 à 11°5, 850 à 900 ; Hautes-Corbières : 12° et au-dessus pas d'affaires. — Narbonne (20) V.C.C. pas d'affaires ; V.D.Q.S. rouges : 11°5 à 14°, 800 à 900 ; rosés, 10 à 13°, 850 à 905 ; C.S. 10 à 11°, pas d'affaires.

Gard. — Nimes (17). Pas de vendeurs à 700.

Hérault. — Béziers (21) cours non parvenus. — Montpellier (25) pas de cotation. — Sète (19) Vins de pays pas de cote. Vins d'algérie, récoltes 1957 : Rouges Alger : 11 à 13° Oran 12 à 12°9 pas d'affaires ; Oran, 13°1 à 13°9, 925 à 940 ; 14° et au-dessus 950 et au-dessus ; Tunis, 11 à 13°9, 900 à 920, blanc 20 francs en plus par degré, rosé 10 francs.

Pyrénées-Orientales. — Perpignan (22) Vins rouges pas d'affaires à 700. Vins rosés : 11 à 11°5, 900 ; V.D.Q.S. Corbières et Roussillon dels Aspres, 11° à 12°5, 855à 925 ; C.S. 10 à 11° néant.

Var. — Brignoles (22) Vins rouges et vins blancs pas de cotation. Côtes de Provence rouges, rosés et blancs : 950 à 1.000 le degré.

Vaucluse. — Avignon (24) Vins de consommation courante pas de vendeurs à 700. Vins rosés et blancs, 850 à 900 le degré. V.D.Q.S. 900 à 950 le degré. Côtes du Rhône, 1.100 à 1.200 le degré.

ALGERIE. — *Alger* (21) V.C.C. transactions insignifiantes au prix plafonné à 700. Rosés de 10°5, 800.

Oran (21) Vins hors taxe : 850 à 900 rouges et rosés.

Mostaganem (21) Degré nu propriété : Rouges et rosés de 13°1 et au-dessus : 850 à 900.

Imprimerie P. DÉHAN, 5, rue de la Vieille-Intendance

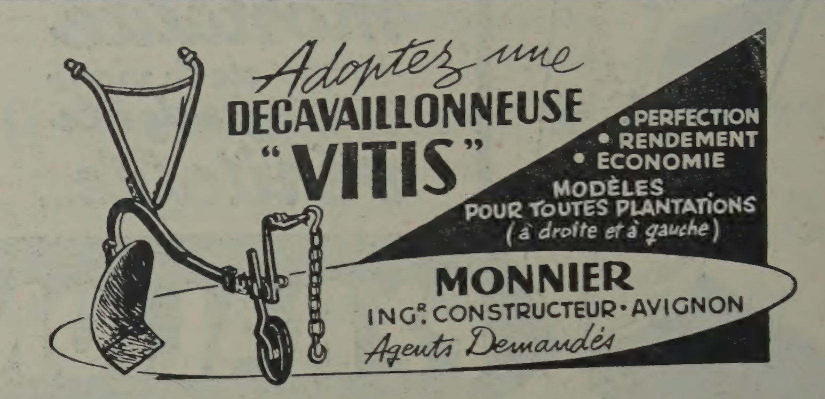
BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

SEMAINE DU 2 AU 8 FÉVRIER 1958

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
	temp.		pluie	temp.		pluie	temp.		pluie	temps.		pluie	temps		pluie	temps.		pluie	temps.		pluie
	max.	min.	mm	max	min.	mm	max.	min	mm	max	min.	mm	max.	min.	mm	max	min.	mm	max.	min.	mm.
ANGERS	3	—2	«	1	2	«	2	2	«	4	1	«	8	7	2	10	8	5	11	10	13
COGNAC	6	0	«	10	-3	«	8	0	«	5	—1	«	7	6	«	12	9	P	14	10	8
BORDEAUX	4	1	«	11	—3	«	10	—2	«	10	—3	«	10	7	«	13	8	P	16	8	2
TOURS	1	—3	«	0	2	«	4	2	«	2	0	«	6	5	4	9	8	9	10	10	16
CLERMONT-FER	11	—4	«	12	—6	«	8	6	«	9	—6	«	15	3	«	10	8	P	12	9	«
TOULOUSE	8	—3	«	10	—3	«	10	—1	«	10	—3	«	11	5	«	13	5	«	15	5	«
PERPIGNAN	10	4	«	12	0	«	18	2	«	15	1	«	16	9	«	16	5	«	18	3	«
MONTPELLIER	11	—2	«	12	—3	«	11	—2	«	13	—3	«	12	7	«	14	5	«	16	3	«
REIMS	—1	—3	«	0	—2	«	3	—3	P	0	0	«	6	2	17	4	—2	13	0	0	13
STRASBOURG	0	2	«	—1	3	«	2	—1	2	2	—2	«	7	3	3	7	—1	36	0	—1	22
DIJON	2	—5	«	3	—5	«	2	0	«	1	—2	«	9	4	P	9	7	6	9	7	5
NICE	13	5	«	13	3	«	12	4	«	14	6	«	14	3	«	14	4	«	17	5	«
AJACCIO	13	0	«	13	4	«	13	2	«	14	8	«	15	6	«	14	8	«	15	6	«

SEMAINE DU 9 AU 15 FÉVRIER 1958

ANGERS	13	6	7	14	8	1	14	6	6	13	8	1	14	9	P	16	9	P	19	7	«
COGNAC	14	10	6	15	9	P	15	9	P	16	10	«	19	9	P	18	8	P	21	13	P
BORDEAUX	16	9	2	17	8	«	17	12	«	17	10	P	21	9	«	18	8	P	21	12	P
TOURS	13	9	7	14	10	P	16	9	3	14	9	P	15	11	P	16	9	P	20	8	«
CLERMONT-FER	16	8	P	17	9	«	17	10	«	16	7	«	13	10	«	13	11	«	18	8	«
TOULOUSE	14	5	P	18	10	P	14	5	«	19	6	1	15	10	«	15	11	«	10	17	«
PERPIGNAN	12	7	«	17	6	«	15	9	«	22	5	«	13	5	«	14	10	P	13	9	P
MONTPELLIER	13	9	«	15	6	«	13	12	P	14	5	«	15	12	«	14	8	«	17	4	«
REIMS	11	8	6	14	6	P	17	9	2	14	9	P	12	5	2	15	11	3	17	7	«
STRASBOURG	13	6	3	14	3	P	16	7	P	13	6	7	17	12	P	17	10	«	21	-6	«
DIJON	10	8	7	15	5	«	16	9	1	13	5	«	15	8	«	16	10	«	20	5	«
NICE	16	11	P	13	11	7	13	10	4	14	6	7	15	8	«	15	10	«	15	12	«
AJACCIO	18	11	«	15	9	2	16	7	«	17	6	1	17	8	«	19	7	«	19	8	«



Adoptez une
DECAVAILLONNEUSE
"VITIS"
• PERFECTION
• RENDEMENT
• ECONOMIE
MODÈLES
POUR TOUTES PLANTATIONS
(à droite et à gauche)
MONNIER
INGR. CONSTRUCTEUR · AVIGNON
Agents Demandés